

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 750f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Des volets essentiels du « paquet anti-terrorisme » de la Commission européenne font double emploi avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme de 2005

Strasbourg, 7.11.2007 – Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, a fait aujourd'hui la déclaration suivante :

« L'Union européenne peut et se doit d'apporter une contribution substantielle à la lutte contre le terrorisme, en agissant dans le cadre de ses pouvoirs et en s'appuyant sur les législations nationales et les instruments internationaux. Pour autant, elle doit éviter les répétitions inutiles qui constituent un gaspillage de ressources mais qui, surtout, risquent de semer la confusion et d'instaurer des normes en double pour, finalement, réduire l'efficacité de notre réponse collective à la menace du terrorisme.

Dans ces conditions, j'émet certaines réserves sur quelques-unes des dernières propositions de la Commission européenne. Si plusieurs de ses mesures se justifient et méritent d'être pleinement soutenues, ses principales recommandations, et notamment celle de pénaliser le recrutement, la formation et l'encouragement des terroristes, figurent déjà dans la Convention approuvée par l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2005.

Alors que ce projet de Convention du Conseil de l'Europe a été approuvé par l'ensemble des 27 Etats membres de l'Union européenne lors de notre Sommet à Varsovie en 2005, puis signé par 21 d'entre eux, je regrette que, pour l'instant, seuls quatre l'aient ratifié.

La meilleure façon de proscrire le recrutement, la formation et la propagande au profit du terrorisme en Europe serait d'encourager la ratification massive des normes élaborées par le Conseil de l'Europe, plutôt que d'en créer de nouvelles en parallèle. »

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.